

Disciplines enseignées (à titre indicatif, en fonction des disponibilités.)

Bois:

flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone.

Cordes:

violon, alto, violoncelle, contrebasse,

Cuivres:

cor, trompette, trombone, tuba.

Piano, guitare, accordéon

Percussions

Chant

Formation Musicale

Pratiques collectives

Orchestres, chœur, ensembles, petites formations.

Education musicale (Collège)

Location d'instrument :

Pour les élèves débutants, certains instruments peuvent être loués auprès du conservatoire.

Partenariat

Collège Clemenceau

Principale: Nathalie COLY
Principale Adjointe : Christèle PEYROT



Conservatoire de Musique et de Danse (CRD) de Tulle

Directeur : Davy DUTREIX



Pour tout renseignement :

Collège Clemenceau : 05.55.20.09.99

Conservatoire : 05.55.20.39.95

avec :

L'Empreinte, scène nationale

La Direction Régionale des Affaires Culturelles

Le Conseil Départemental de Corrèze

Tulle Agglo

CHAM

Classes à Horaires Aménagés Musique

Année scolaire
2021-2022



Photo : Nadia Cherrière



Organisation pratique

Horaires :

En plus des cours habituels du collège, les élèves bénéficient d'un emploi du temps spécialement aménagé qui leur permet de suivre un enseignement musical théorique et pratique approfondi (attention : certains choix d'options sont simultanément impossibles).

Cours suivis par les élèves :

Au collège : 2 heures d'éducation musicale et 1 heure de chant choral.

Avec le conservatoire : de 30' à 1 heure d'instrument selon niveau, 1h à 1h30 (selon niveau) de formation musicale, et une pratique collective (orchestres, ...) qui pourra avoir lieu après 17 heures.

Lieux de cours:

- Collège Clemenceau
Boulevard Clemenceau, 19000 Tulle
- Conservatoire de musique et de danse de Tulle
36 avenue Alsace-Lorraine 19000 Tulle

Pour se rendre au conservatoire durant le temps scolaire, le collège met un bus à disposition des élèves. Les parents les prennent en charge au conservatoire après les cours. Les déplacements pour les répétitions, concerts, ou autres manifestations sont assurés par les parents.

Entrée ou sortie du cursus CHAM:

L'entrée ou la sortie du cursus ne peut pas s'effectuer en cours d'année scolaire, sauf exception (mutation ...).

En principe, l'inscription en CHAM se poursuit de la 6ème à la 3ème, sauf contrainte budgétaire limitative.

Comité de pilotage :

La gestion générale des CHAM et CHAD est assurée par un comité de pilotage commun composé de :

- ♦ Les deux Principaux des collèges
- ♦ Le Directeur du conservatoire
- ♦ Les deux professeurs des collèges concernés
- ♦ Un professeur du CRD, coordonnateur CHAM/CHAD

Informations pédagogiques

A qui s'adressent les CHAM ?

Aux élèves de la 6^e à la 3^e s'inscrivant au Collège Clemenceau de Tulle qui manifestent une motivation certaine pour la musique et qui relèvent prioritairement du secteur de recrutement du collège. Une dérogation doit être demandée à l'Inspecteur d'Académie, D.A.S.E.N, pour les élèves hors secteur. Ils s'inscrivent dans le même temps au Conservatoire de musique et de danse de Tulle.

Pour les élèves du département, habitant loin de Tulle, la possibilité d'une scolarisation en internat peut être étudiée à la demande.

La motivation est particulièrement importante car les élèves doivent s'investir dans les activités proposées tant individuelles que collectives.

Projet pédagogique:

Le projet pédagogique des CHAM vise à favoriser la musique d'ensemble. Le chœur et les orchestres font partie de ce projet et aucun élève CHAM ne peut s'en dispenser.

Les classes CHAM peuvent être ouvertes à des élèves débutant la musique.

Les élèves participent obligatoirement aux auditions et concerts organisés par le collège et le conservatoire. Grâce au partenariat avec la scène nationale « L'Empreinte », ils bénéficient de conditions particulières pour assister aux concerts et spectacles proposés, ainsi qu'à des rencontres avec des artistes professionnels.

Chaque projet, spectacle ou concert vise à mettre les élèves dans les conditions idéales de rencontre avec le public et participe ainsi à son éducation au monde.

La DRAC du Limousin, le Conseil Général de Corrèze, et la Ville de Tulle apportent une contribution financière et/ou logistique au projet CHAM.

Inscription en CHAM

Pré-inscription :

Un formulaire de pré-inscription est à retirer auprès du collège ou du conservatoire et à renvoyer au collège avant le : **vendredi 14 mai 2021 impérativement.**

Une commission présidée par le DASEN de la Corrèze se tiendra fin mai pour décider de l'affectation des élèves. Elle sera précédée d'un entretien de motivation pour tous les candidats, et éventuellement d'un test d'écoute pour les débutants.

Admission:

Les demandes d'inscription seront examinées en fonction du nombre de places disponibles. Le cas échéant, une sélection s'effectuera sur des tests musicaux simples ne faisant pas appel obligatoirement à une pratique musicale antérieure : le principal critère reste la motivation de l'élève, ses aptitudes vocales, auditives et musicales.

L'inscription au conservatoire en 2020/2021 sera également un critère de choix.

Inscription au Conservatoire :

Tous les élèves admis en CHAM seront obligatoirement inscrits également au Conservatoire de Tulle.

Droits d'inscription :

Les élèves inscrits en CHAM bénéficient d'un droit d'inscription spécifique, à un tarif préférentiel.

A titre indicatif, le montant du droit d'inscription pour 2020/2021 était de 263 €, avec possibilité de réduction en fonction du quotient familial.